



STOUMONT
Point de vue NATURE !

Objet : Note de synthèse au Conseil communal – Séance du 16 avril 2026

9. Motion contre les visites domiciliaires - Décision

Suite à l'examen, par le Gouvernement fédéral, de l'avant-projet de loi modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers en ce qui concerne la visite domiciliaire, le conseil communal est appelé à adopter une motion contre les visites domiciliaires et leurs modalités d'application telles que prévue par cet avant-projet de loi.

Le conseil communal, en sa séance du 22 février 2018, avait déjà adopté une telle motion.